



Elèves de 3ème : ORIENTATION ET AFFECTATION

publié le 21/05/2022

Descriptif :

MESSAGE TRÈS IMPORTANT : les procédures d'orientation et d'affectation sont à réaliser avant le 23 mai 2022.

Madame, Monsieur,

La procédure d'orientation se poursuit. Elle est complétée, au 3^e trimestre par la procédure d'affectation.

Orientation

Pour rappel, l'orientation correspond aux vœux de la poursuite d'étude.

La procédure se réalise via les Téléservices « ONGLET ORIENTATION » comme au 1^e SEMESTRE.

Affectation

L'affectation correspond aux vœux des établissements pour la poursuite d'étude.

La procédure se réalise via les Téléservices « ONGLET AFFECTATION »

Vous serez informés des résultats de l'affectation à partir du 1^{er} juillet.

Vous trouverez en pièce jointe un tuto qui vous détaille les **2 étapes** (ORIENTATION puis AFFECTATION) à réaliser pour le **23 mai 2022** au plus tard.

Je vous encourage néanmoins à ne pas attendre.

N'hésitez pas à contacter le collège en cas de besoin.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

François PAYSANT
Principal

 [orientation_defitive_et_affectation](#) (PDF de 1.7 Mo)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.